Entre-Sambre-et-Meuse

OPéRATioN de DéVeLOPPeMEnT RuRaL à HaSTièRE

PV de la réunion de la CLDR - le 19/10/2023

Présents :

- Monsieur Bultot S., Bourgmestre, nouveau Président de la CLDR
- Monsieur De Rycke F., Echevin, membre de la CLDR
- Mesdames et Messieurs Boulanger J., De Middelaer M., Duchesne P., Guillaume J., Herbecq M., Marbehant C., Pairon A. et De Middelaer G., membres de la CLDR
- Monsieur Warisse S., animateur-directeur du Centre culturel local, invité
- Monsieur Minguet S., agent communal, agent-relais pour l'ODR
- Mesdames Bachy M. et Sente A., agents de développement à la FRW

Excusés :

- Madame Casteleyn J., Echevine, membre de la CLDR
- Madame Dekoninck C., membre de la CLDR
- Monsieur Porignaux J., membre de la CLDR

Principaux acronymes utilisés :

ODR = Opération de Développement Rural
PCDR = Programme Communal de Développement Rural
CLDR = Commission Locale de Développement Rural
FRW = Fondation Rurale de Wallonie.
DGO3 = Direction Opérationnelle du SPW, compétente en matière de DR.
ROI= Règlement d'Ordre Intérieur

Ordre du jour :

La soirée s'est déroulée en 2 temps :

1) **18h30 - Réunion plénière de la CLDR :**
   1. *Accueil par le nouveau Président*
   2. *Introduction (approbation PV 21/06/2022, échanges sur le nouveau ROI)*
   3. *Etat d'avancement du projet « Maison de village et abords, à Hermeton »*
   4. *Nouvelle ODR dès 2024 : calendrier envisageable et nouvelle Circulaire ministérielle*
   5. *Rapport annuel 2022*
   6. *Divers*

2) **19h00 - Réunion publique d'informations sur l'Appel à Projets BiodiverCité :**
   1. *Présentation de cet appel à projet*
   2. *Projets retenus pour Hastière dans le cadre de l'appel à projets 2022*
   3. *Projets introduits par Hastière dans le cadre de l'appel à projets 2023*
   4. *Proposition de visite de terrain du cimetière végétalisé d'Hastière-par-Delà*

Réunion plénière de la CDLR

1. Accueil

M. Simon BULTOT accueille les participants.
En tant que nouveau Bourgmestre, il reprend le mandat de M. Claude BULTOT, comme Président de la CLDR. Cette modification est actée par la CLDR.

La FRW explique le peu de réunions CLDR par le fait que la Commune de Hastière se retrouve avec un PCDR qui n'est plus valide et qu'une nouvelle ODR n'a pas encore pu démarrer (voir point 4).

2. Introduction

Approbation PV 21/06/2022 :
Celui-ci est approuvé sans remarques.

Echanges sur le nouveau ROI (document remis le 21.06.2022) :
La FRW rappelle que c'est surtout dans le cadre de la prochaine ODR que les modifications seront tangibles (ex : quorum de participants), car pour ce qui concerne Hastière, le PCDR n'étant plus valide, il n'y aura plus de demandes de conventions DR et donc pas de vote en séance.

3. Etat d'avancement du projet « Maison de village d'Hermeton »

Serge Minguet donne une bonne nouvelle : le chantier des travaux de la Maison de village a démarré ce 17 octobre 2023. Il durera 180 jours.
Il précise quelques éléments qui ont retardé ce chantier, dont des contraintes/modifications en ce qui concerne les fondations, mais cela ne change rien à la philosophie du bâtiment.

4. Nouvelle ODR dès 2024

Autre bonne nouvelle : La Ministre Tellier a désigné la Commune de Hastière pour être accompagnée par la FRW et mener une nouvelle ODR dès 2024.

Voici un calendrier envisageable, théorique et optimiste :

- **Début 2024** : Désignation d'un Auteur de PCDR. Cet auteur va travailler d'abord sur la partie I du futur PCDR (description des caractéristiques socio-économiques de la commune)
- **05/2024 - 10/2024** : Période de 'prudence' avant les élections communales → pas de réunions publiques
- **Janvier 2025** : Début des réunions de consultation dans les différents villages (une fois le Conseil communal mis en place et la partie 1 du PCDR rédigée par l'auteur)
- **Printemps 2025** : Mise en place de la nouvelle CLDR (avec d'anciens membres et des nouveaux)

- **Automne 2025** : Organisation de Groupes de Travail thématiques, pour préciser les objectifs de développement à atteindre et les projets à concrétiser
- **Printemps/été/automne 2026** : Travaux de la CLDR (au moins 5 réunions)
- **Fin 2026** : Approbation du PCDR par la CLDR
- **Mai-Juin 2027** : Approbation définitive du PCDR par le Gouvernement wallon.

Nouvelle Circulaire ministérielle :

La FRW explique que la politique de DR a quelque peu changé depuis le 1er PCDR de Hastière. La Ministre Tellier a sorti une Circulaire qui modifie les règles. C'est ainsi que les subsides DR sont moins intéressants que par le passé. Des catégories de projets ont été définies et des plafonds sont fixés :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

Par ailleurs, il se peut que des changements aient encore lieu après les élections régionales de 2024.

Plusieurs participants s'inquiètent de la diminution des subsides et craignent qu'à l'avenir, ceux-ci ne soient plus que du saupoudrage et ne permettent plus la réalisation de projets d'envergure. Il est rappelé que des appels à projets sont lancés régulièrement par les Ministres et que les Communes ayant un PCDR peuvent utiliser leurs fiches-projets pour répondre à ces appels pour lesquels les délais sont souvent très courts. Les projets peuvent être également subsidiés par diverses sources de financement, ce qui permet d'augmenter le taux final de subsidiation.

5. *Rapport annuel 2022*

Comme chaque année, le rapport annuel sur l'ODR a été rédigé et envoyé à l'Administration (SPW/DGO3).
Il est consultable sur le site consacré à l'ODR :
https://www.pcdr-hastiere.info/cldr.html

6. *Divers*

Appel à projets Cœur de village :

M. S. Bultot présente ce dossier pour lequel la Commune a obtenu le subside maximal, à savoir 500.000 €.
Il s'agit de valoriser le cœur du village de Hastière en y aménageant ce qu'on a appelé un « Promenoir du verger ». L'objectif est de créer une liaison entre la Maison communale et la salle Récréar via le verger déjà aménagé par les ouvriers communaux, et des espaces verts de détente et de convivialité, en dehors de toute circulation automobile. Deux espaces seront accessibles aux personnes, reliés entre eux par un cheminement piéton et verdurisé :

- Le verger existant, où seul un arbre sera abattu, dans laquelle une passerelle sera construite, accessible aux PMR
- La plaine Récréar avec la création d'une plaine de jeux et d'un belvédère. La plaine de jeux actuelle sera agrandie et complétée par des agrès de sport pour les aînés. Du mobilier urbain (bancs, poubelles, …) est également prévu.

Le souhait est de végétaliser un maximum afin de garder un sol perméable ou semi-perméable.

La circulation sur la plaine de Récréar sera modifiée : les voitures ne pourront plus circuler autour de la plaine, seul le parking restera accessible et la rue du Parc ne sera plus accessible depuis Récréar, mais uniquement depuis l'avenue Stinghlamber.
Un lien est réalisé avec le projet « Namur au fil de l'eau », qui jouxtera le site.

M. Bultot précise qu'un petit terrain va être racheté par la Commune et aménagé par les ouvriers communaux afin d'augmenter la largeur d'accès entre les deux sites qui seront aménagés (le verger et la plaine de Récréar). Il le localise sur l'image projetée.
Le bureau en charge de ce projet « Cœur de village » est Atelier Paysage.
Un panneau lumineux d'informations est prévu au dossier (il permettait d'obtenir plus de points dans la cadre de la candidature pour obtenir les subsides). Il sera finalement installé place E. Binet où il aura plus sa place.
Le budget est de l'ordre de 640.000 € dont 500.000 € de subsides.
Au niveau du timing, le Bourgmestre compte et espère que les travaux soient finalisés pour fin 2025.
Un participant s'interroge sur la question de la mobilité avec la fermeture de certains accès à la plaine de RéCréar, le risque étant d'avoir une partie du trafic qui soit reportée dans la rue principale. Une autre personne s'interroge sur les activités prévues sur le site. Monsieur Bultot précise que seules des activités calmes et conviviales seront autorisées. Il n'est pas prévu d'organiser de grands événements sur les sites du projet.
Plusieurs images sont projetées, dont les suivantes, illustrant le futur projet :

Ligne de chemin de fer :
M. Bultot explique où en est le dossier relatif à la ligne 154 Givet-Dinant.
Plusieurs études ont été réalisées concernant la réouverture de cette ligne de chemin de fer. Au final, le résultat est toujours le même : ce ne serait pas cohérent, à la fois pour des raisons techniques et financières. De plus, la commune n'y trouverait aucun avantage, vu qu'il n'y aurait pas d'arrêt à Hastière et vu que le bus réalise le même parcours et aussi vite. La ligne de bus coûte beaucoup moins cher.
La Commune a toujours voulu qu'un RaveL soit aménagé. La présence de la couleuvre à collier à cet endroit aurait motivé le refus de la Région wallonne.

Par ailleurs, les discussions se font avec Infrabel, qui est le propriétaire de l'assiette. La Commune n'a pas la main sur ce dossier.

Nouveau PCDR :
Dans le cadre du futur PCDR, M. Bultot invite les participants à réfléchir à des projets comme le Ravel, l'avenir de la salle Récréar, la remise en service d'Hastière-Plage, …

Appel à projets BiodiverCité - réunion citoyenne, Hastière, le 19/10/2023

La population hastiéroise a été invitée, notamment via un article dans le bulletin communal de la rentrée, à participer à cette réunion publique d'information sur BiodiverCité. Complémentairement, une information sera donnée par le Bourgmestre le jeudi 9 novembre à 18h30, dans le cadre du Festival 100% local.

Présents : 12 citoyens.

1. *Présentation de l'appel à projets*

L'appel à projet BiodiverCité (informations, subsides, accompagnement) est présenté au moyen d'un montage PPT.
L'appel à projets a été créé en vue de rassembler différents subsides et démarches en faveur de la nature qui existaient déjà (Plan Maya, Plan Communal de Développement de la nature, Combles et Clochers, etc.) et de permettre à l'ensemble des communes wallonnes de bénéficier de subsides pour développer des projets plus impactants pour la nature et la biodiversité.

Le montant des subsides est présenté :

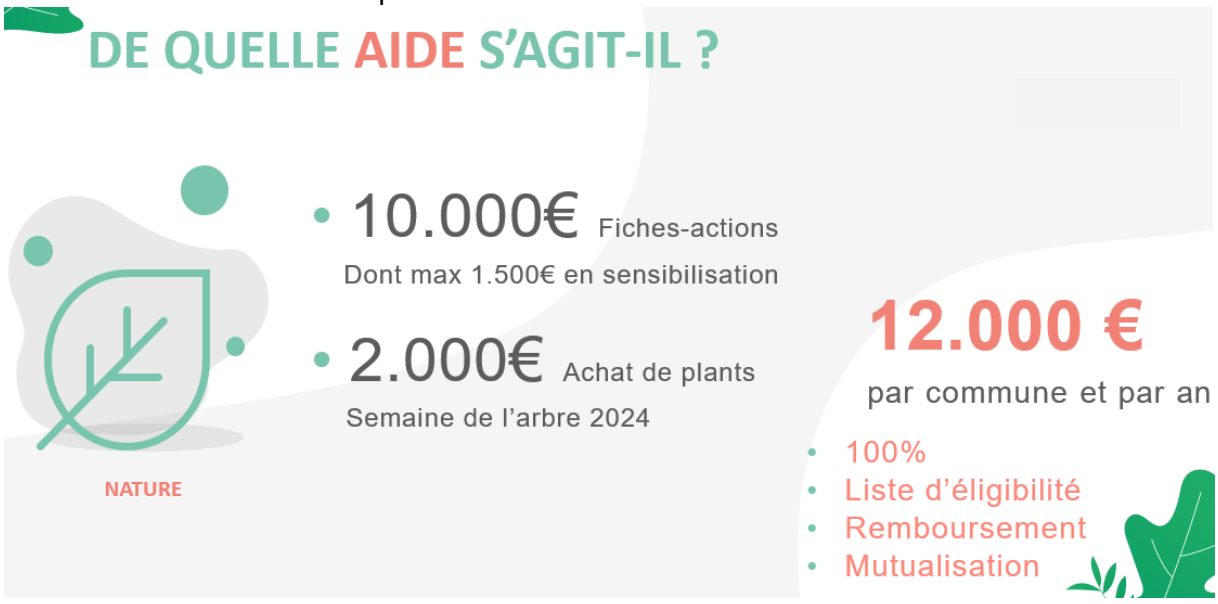

Plusieurs conditions doivent être respectées par la commune pour recevoir le subside :

- Site accessible au public
- Commune propriétaire du terrain ou convention de gestion de 15 ans
- Projets possibles sur sites régionaux, cours d'eau navigable et de 1ère catégorie, moyennant accord préalable de la Région wallonne.

La Commune doit également s'engager à :

- **Favoriser la dynamique citoyenne** et **collaborer avec ses citoyens et le secteur associatif** (écoles, mouvements de jeunesse, agriculteurs, chasseurs, naturalistes…) **pour élaborer et réaliser les projets**
- **Informer et conscientiser** ses citoyens à l'engagement communal en faveur de la nature **via ses canaux de communication** + **minimum une réunion annuelle** et si possible des **visites de terrain** *(c'est dans ce cadre que se tient la réunion de ce soir)*
- **Entretenir** et maintenir les **aménagements** sur une période de **15 ans minimum.**

Plusieurs organismes peuvent accompagner la Commune dans cet appel à projets :

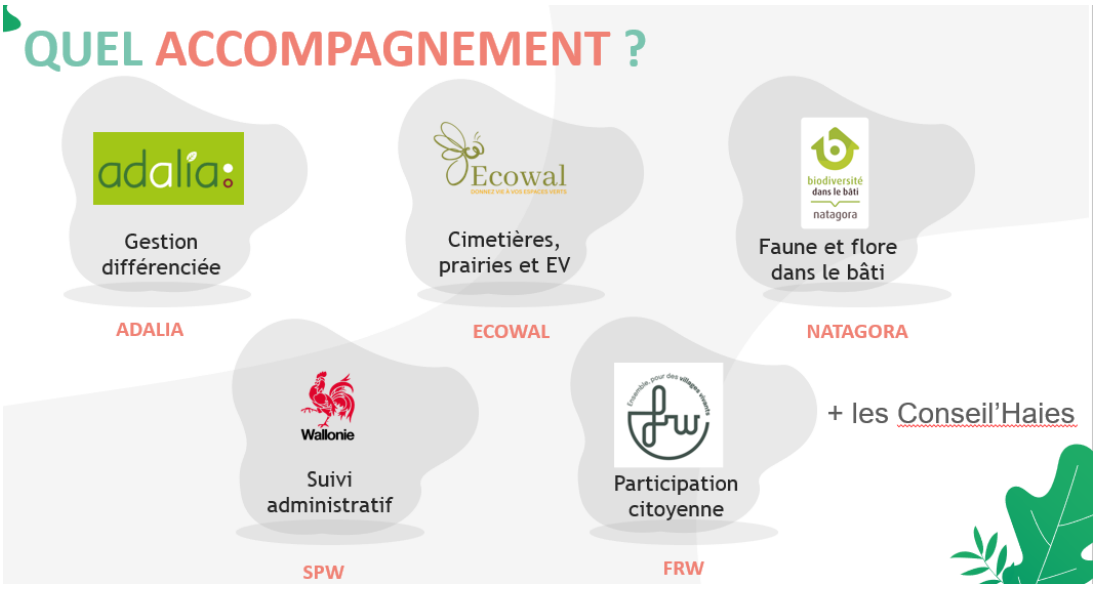

La FRW précise que l'appel à projets comporte 9 thématiques, illustrées par les pictogrammes suivants :

Ces thématiques sont ensuite illustrées par des exemples.

Un site web est dédié à BiodiverCité et un vade mecum y reprend les postes éligibles. Voici le lien pour y accéder :
http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394

2. *Projets introduits par Hastière dans le cadre de l'appel à projets 2022*

Les projets déposés par la Commune sont :

- **Végétalisation du cimetière de Agimont (haut) (4.729€)** : ce projet ne pourra pas se concrétiser à temps car les démarches administratives pour l'exhumation de certaines sépultures ont pris trop de temps
- **Plantation d'une haie anti-érosive sur le plateau de Lenne (3.105€)** : haie d'une centaine de mètres, à 3 rangs. L'endroit a été choisi car il a posé de nombreux soucis lors des inondations de juillet 2021. Le projet passera au Conseil communal du mois de novembre
- **Semaine de l'arbre 2023 et actions de sensibilisation (2.700€)** : distribution de plants aux citoyens (thématique de la haie anti-érosion), animations par le CRIE (Centre Régional d'Initiation à l'Environnement)

3. *Projets proposés par Hastière dans le cadre de l'appel à projets 2023*

Les projets déposés par la Commune sont :

- **Végétalisation des cimetières (5.440€)** : la Commune souhaite poursuivre la végétalisation des cimetières de l'entité. Ils sont presque tous finalisés.
- **Semaine de l'arbre (2.000€) :** distribution gratuite de plants et arbres aux habitants
- **Activités de sensibilisation autour de la semaine de l'arbre (1.000€)**

A l'issue de ces informations, des échanges ont lieu sur :

- La soirée du 09/11/2023, organisée dans le cadre du Festival 100% local : une conférence/débat sur les actions et projets de la Commune en matière de biodiversité et de transition est programmée :

- Les compensations prévues par ELIA pour la construction de la ligne à haute tension **:** deux types de compensations sont prévues
  - Des projets portés par la Commune, en collaboration avec un service ad hoc :
    - Lutte contre la Balsamine de l'Himalaya, plante exotique envahissante
    - Restauration de plusieurs mares
    - Installation de nichoirs à hirondelles
    - Création de sentiers, stewards de la nature (pour conscientiser les promeneurs)
    - Création d'un nouveau GAL avec les Communes de Onhaye, Dinant, Houyet, Anhée et Yvoir, orienté vers des projets nature et touristiques
    - Protection des batraciens via la fermeture de certaines rues à Waulsort pendant la période de migration des batraciens
    - Construction d'une serre communautaire à côté de l'administration communale. M. De Rycke précise qu'elle sera installée et équipée par quelques ouvriers communaux mais des citoyens devront s'en occuper. L'objectif de ce projet est de promouvoir le circuit court et de sensibiliser à cette thématique. Derrière ce projet, il y a l'idée de créer dans le futur une cuisine communautaire partagée pour les écoles.
      En effet, des projets pédagogiques pourront être organisés autour de cette infrastructure, notamment à destination des écoles
      →Craintes de certaines personnes de voir cette nouvelle infrastructure « tourner à rien », comme les bacs à légumes qui avaient été installés.
  - Des projets portés par les citoyens via l'appel à projets citoyens lancé par la Fondation BePlanet (à déposer pour le 20/10) → cet appel à projets est géré par BePlanet et la Commune ne choisit pas les projets sélectionnés.

4. Visite de terrain au cimetière végétalisé d'Hastière-par-Delà

Au vu des conditions climatiques et de la bonne connaissance des lieux par les participants, il est décidé d'annuler la visite. Des photos sont néanmoins projetées en séance et quelques échanges ont lieu sur la politique de la Commune en matière de végétalisation des cimetières.

Pour le bureau régional FRW de l'ESEM,
Myriam Bachy et Amandine Sente
Agents de développement.
Contact : 071/66 01 90
m.bachy@frw.be